


Pandémie grippale

Règles d'hygiène en entreprise

LA DISTANCIATION SOCIALE

▶ Limiter les contacts interpersonnels au maximum :


- Pas d'embrassades
 - Pas de poignées de main
 - Maintenir une distance **d'au moins 2m** dans les bureaux partagés
 - Limiter les possibilités de présence simultanée au même endroit au profit de solutions alternatives.
 - Privilégier l'utilisation du téléphone, du courrier électronique et l'organisation de vidéoconférences pour les affaires courantes.
- 
- ▶ Privilégier le télétravail, les bureaux individuels.
 - ▶ S'abstenir de prendre l'ascenseur.
 - ▶ Éviter les déplacements, entretiens ou réunions n'ayant pas une importance critique.

mises à jour le 20 avril 2009

Pandémie grippale

Règles d'hygiène en entreprise

TOUX, ETERNUEMENTS

- 
- ▶ Se couvrir la bouche en cas de toux
 - ▶ Se couvrir le nez et la bouche en cas d'éternuement
 - ▶ Ne cracher que dans un mouchoir en papier à usage unique, Se moucher dans un mouchoir en papier à usage unique, le jeter dans une poubelle si possible avec couvercle, puis se laver les mains
 - ▶ Ne pas tousser en direction des personnes présentes
 - ▶ Porter un masque chirurgical

mises à jour le 20 avril 2009

Pandémie grippale

Règles d'hygiène en entreprise

LE LAVAGE DES MAINS

- **Systematique** (*plusieurs fois par jour*)
- **Durée du savonnage : 15 secondes**
Après avoir :
 - éternué
 - toussé
 - craché
 - s'être mouché
 - être allé aux toilettes
- **En rentrant au domicile**
- **En arrivant au travail**
- **Avant de manger**
- **Il faut se laver les mains avec du savon** (*liquide de préférence*) **ou avec une solution hydroalcoolique (SHA) et se sécher avec une serviette personnelle et jetable.**



mises à jour le 20 avril 2009



frottez les ongles et le bout des doigts



frottez la paume des mains



frottez entre les doigts



frottez à l'extérieur des mains



Pandémie grippale

Règles d'hygiène en entreprise

LE PORT DU MASQUE

1 Protéger les autres et se protéger soi-même

→ 2 types de masques :

- **Masque anti-projections ou "chirurgical"**
 - Prévenir la projection, par le porteur, d'agents infectieux.
 - Préconisé dans le cas de contact avec les collègues, sans qu'il existe de risque particulier lié au travail.
 - A utiliser aussi dans les transports en commun et les lieux publics.
- **Masque de protection respiratoire FFP2**
 - ▶ Masque filtrant destiné à protéger le porteur contre l'inhalation d'agent infectieux.
 - ▶ Préconisé pour les personnels de soin et dans le cas de contacts étroits avec le public :
 - proximité de moins de 2 mètres d'une personne malade
 - densité de personnes dans ce rayon de proximité
 - densité de personnes infectées dans ce même rayon
 - confinement
 - absence de remplacement des personnes dans ce rayon...



2 Pour être porté efficacement, le masque doit :

- **Être correctement placé sur le visage**, avec un ajustement de la barrette nasale.
Une barbe, même courte, compromet l'étanchéité du masque.
- **Être changé toutes les 4 heures ou dès qu'il est mouillé.**
- **Être jeté après chaque utilisation.**
- **Être stocké dans un endroit tempéré et sec.**
- **Être utilisé dans la limite de la date de péremption** indiquée sur la notice.



placez le masque sur votre visage et attachez-le



moulez le sur la racine du nez



abaissez le bas du masque sous le menton

mises à jour le 20 avril 2009

Pandémie grippale

Règles d'hygiène en entreprise

HYGIENE DES LOCAUX

- ▶ **Aérer régulièrement les locaux** en ouvrant les fenêtres et les portes.
- ▶ **Nettoyer les locaux** comme en temps normal, y compris les surfaces et les sols lavables avec des détergents.
- ▶ **Les surfaces que le public et le personnel sont amenés à toucher très fréquemment** (rampes d'escalier, claviers, téléphones, poignées de porte, toilettes, lavabos...) doivent être **identifiées et nettoyées de façon renforcée et quotidienne**.



mises à jour le 20 avril 2009

Pandémie grippale

Règles d'hygiène en entreprise

GESTION DE LA CLIMATISATION



- 1** Dans un bâtiment climatisé, ne pas ouvrir les fenêtres.
- 2** Ne pas arrêter le fonctionnement de l'installation de ventilation mécanique ou de climatisation le week-end et la nuit.
- 3** Ouvrir les fenêtres dans les bâtiments ventilés non climatisés.
- 4** Ne pas augmenter le taux de renouvellement en air neuf au-delà des débits réglementaires.
- 5** Ne pas arrêter le recyclage de l'air.

mises à jour le 20 avril 2009

Pandémie grippale

Règles d'hygiène en entreprise

ORGANISATION DES REPAS



- ▶ **Elargir la plage d'ouverture.**
- ▶ **Etablir des ordres de passage par groupes pour réguler le flux.**
- ▶ **Organiser une circulation des salariés de l'entrée à la sortie afin de limiter les contacts.**

Espacer les personnes à table, en respectant la distance de protection sanitaire de 2 mètres entre chaque personnes (une chaise sur deux).

- ▶ **Favoriser les petites unités en répartissant les salariés dans plusieurs petites salles ou isoler les unités plus importantes.**
- ▶ **Distribution de plateaux-repas :**
 - Pour répondre à des besoins spécifiques
 - Concernera à priori les petites unités de production
 - De préférence servi en salle de restauration
- ▶ **Consommation de repas préparés "chez-soi"**
 - Repas de préférence pris au restaurant ?
 - Prendre des dispositions pour limiter la proximité à l'occasion du repas,
 - permettre le stockage au froid et le réchauffage des plats dans le respect strict des règles d'hygiène.
- ▶ **Distribution automatique et vente à emporter**
 - en appoint

mises à jour le 20 avril 2009

Pandémie grippale

Eviction du personnel malade



Appliquer les consignes suivantes

- ▶ **En cas de suspicion d'une contamination grippale chez un membre du personnel en période de pandémie de grippe aviaire :**
 - En présence de symptômes évocateurs, sur le lieu de travail :
 - toux
 - rhinorrhée, rhume
 - fièvre, courbatures
- ▶ **Lui faire porter un masque chirurgical**
- ▶ **Limiter les contacts inter-personnels**
- ▶ **Organiser le retour à domicile**
- ▶ **Consulter son médecin traitant ou les urgences**
- ▶ **Désinfecter les plans de travail, accoudoirs, téléphone, poignée de porte, clavier ...**

mises à jour le 20 avril 2009

Pandémie grippale

déplacement du personnel



Gérer les déplacements des salariés

- ▶ Eviter tous les déplacements, réunions ou entretiens n'ayant pas une importance critique.
- ▶ Refuser ou différer les congrès, séminaires, séances de formation continue.
- ▶ Possibilité d'utiliser les transports publics, en se conformant aux règles d'hygiène et de comportement recommandées par les autorités et les services de transport.
- ▶ Si certains transports sont suspendus, se tenir informé, et le cas échéant, prévoir d'autres moyens de déplacement (marche, vélo, voiture personnelle, navettes professionnelles ou communales).

mises à jour le 20 avril 2009

Pandémie grippale

Organisation des réunions de travail



Consignes à suivre

- ▶ Privilégier les visioconférences.
- ▶ Eviter les réunions sauf si nécessité critique.
- ▶ Préciser sur la convocation que **chaque personne est invitée à porter son masque chirurgical le jour de la réunion** et leur demander de se munir de **mouchoirs en papiers jetables**.
- ▶ Prévoir un espace de 2 mètres entre chaque participant et s'assurer qu'il y a une poubelle à couvercle dans la salle.
- ▶ Aérer la salle (sauf si climatisation) avant et après.
- ▶ Pendant la réunion :
 - s'équiper d'un masque chirurgical et de mouchoirs en papier jetables.
 - ne pas serrer la main des autres participants, se laver les mains avant et après.
 - ne pas proposer de nourriture
 - prévoir des bouteilles d'eau individuelles
 - éviter de faire circuler des objets et des documents

mises à jour le 20 avril 2009

Pandémie grippale

Organisation du télétravail



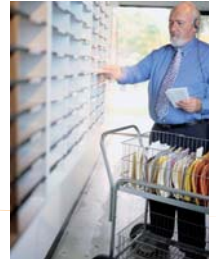
Consignes à suivre

- ▶ Faire la liste des fonctions à assurer en toutes circonstances et des effectifs concernés.
- ▶ Ces fonctions peuvent-elles être techniquement assurées à distances ?
- ▶ Le télétravail doit être **soumis à l'accord écrit et réversible du salarié**, qui ne peut être considéré en faute en cas de refus.
- ▶ **2 possibilités :**
 - L'équipement est prêté par l'employeur,
 - Le salarié utilise son propre équipement mais l'employeur l'adapte et l'entretien
- ▶ Afin que le salarié ne se sente pas isolé, les responsables devront régulièrement **l'informer sur la gestion de crise** mise en place par l'entreprise et **réaliser des points d'étapes sur son travail ainsi que sur sa situation personnelle.**

mises à jour le 20 avril 2009

Pandémie grippale

Gestion du courrier



Consignes à suivre

- ▶ Il a été démontré **la persistance du pouvoir pathogène** de certains virus de la grippe sur des surfaces inertes (*papier*) avec un risque mineur de contamination par cette voie.
- ▶ **Privilégier les e-mails.**
- ▶ **Confier la distribution du courrier à une seule personne spécifique (dont la suppléance est organisée)** au lieu de faire venir au même endroit plusieurs personnes pour chercher le courrier reçu.
- ▶ **Déposer le courrier sortant à un endroit indiqué.**
- ▶ La personne chargée de la distribution du courrier doit **se laver les mains très fréquemment.**

mises à jour le 20 avril 2009